

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° CF162**

présenté par

Mme Laernoës, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Bayou, Mme Belluco,
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrrière, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 8 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Chaque année, le Gouvernement remet au Parlement, au moins un mois avant le dépôt du projet de loi de finances, un rapport présentant les moyens financiers engagés durant l'exercice budgétaire de l'année antérieure en cours, afin d'éclairer la représentation nationale sur l'adéquation entre les objectifs mentionnés aux 1° à 6° du présent I et les moyens financiers consacrés pour les atteindre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES tient à saluer l'adoption au Sénat de cet article 8 *bis*, visant à quantifier les moyens financiers nécessaires à l'attente des objectifs qui seront fixés dans la loi de la programmation sur l'énergie et le climat (LPEC). Néanmoins, au-delà de la définition concrète des moyens chiffrés, il convient aussi d'informer chaque année la représentation nationale et les Françaises et les Français sur l'état d'avancement annuel de ces efforts financiers et de leur cohérence au regard des objectifs de la loi susmentionnée.

C'est pourquoi, nous demandons que chaque année, avant l'examen des textes budgétaires, un rapport puisse être présenté par le Gouvernement pour éclairer le Parlement sur cet état d'avancement des investissements qui seront consacrés en matière de politique énergétique nationale, et lui permettre d'étudier une éventuelle évolution de ces dépenses afin de garantir le bon respect des trajectoires.

Néanmoins, pour que cette proposition prenne réellement tout son sens, et c'est aussi l'objet de cet amendement, le groupe Écologiste-NUPES souhaite alerter sur la nécessité d'examiner et de faire adopter au plus vite la loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), qui se fait toujours attendre aujourd'hui, alors qu'elle est décisive pour préciser plusieurs éléments clés pour notre avenir climatique. En outre, en l'absence de cette loi, un suivi cohérent des actions de notre

politique énergétique pour répondre à l'urgence écologique et climatique, ainsi que les investissements publics qui y sont consacrés, ne serait pas réalisable.